

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 10 NOVEMBRE 2020

«C'est un travers de notre démocratie de courir aveuglément aux réformes. On demande une réforme... et elle n'est pas plus tôt votée qu'on s'en détourne, qu'on court à une autre» (A.Briand)

Les représentants **FO-DGFIP64** ont lu la déclaration liminaire suivante:

Monsieur le Président,

Force est de constater que le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) est sorti de sa quarantaine.

Alors que la Covid 19 sévit et qu'il serait souhaitable de se préoccuper avant toute chose de la sécurité et de la santé des agents, la Direction Générale relance le NRP.

Le NRP serait la potion miracle à la santé fragilisée de la DGFIP. Ce Nouveau Remède de Proximité n'est en fait qu'un cautère sur une jambe de bois.

En effet, les restructurations à la DGFIP sont la conséquence des suppressions d'emplois et non le souhait de moderniser. La preuve n'est plus à établir, dans la mesure où le gouvernement se refusant à créer des emplois dans la sphère publique, déficit budgétaire oblige, recourt simplement aux transferts d'emplois d'une administration vers une autre. La DGFIP est devenue, depuis sa création, le réservoir de certains Ministères dits «prioritaires».

Ces suppressions d'emplois mettent en difficulté l'ensemble des services (restructurés ou pas), créent des dysfonctionnements, des tensions hors et dans les services, amènent les unités, contre leur gré, à diminuer les heures d'ouverture au public.

La DGFIP serait malade de ses «petites unités» (Trésoreries) considérées comme des métastases qu'il conviendrait d'éradiquer au plus vite. Alors nos médecins de Bercy conseillent de les phagocyter sur l'autel des SGC (Services de Gestion Comptable) de préférence avant 2022, histoire d'entériner l'irréversibilité de la réforme au cas où...

Les SGC seraient ouverts au public sans pour autant lui offrir l'ensemble des moyens de paiement dont disposaient jusqu'à présent les Trésoreries. Ainsi pour payer en numéraire, les usagers devront se rendre chez les buralistes. A défaut de modernité, nous y voyons plutôt la perte et l'externalisation d'une mission.

Ce n'est pas le modernisme qui conduit cette réforme mais bien l'économie de personnel (exit le caissier) et budgétaire (loyer communal, contrats rattachés au fonctionnement de la structure).

A l'adresse des élu(e)s, inquiet(e)s de voir disparaître ce qui reste dans leur commune de service public, les représentants de l'administration, se veulent rassurants et promettent, à leur chevet, « un spécialiste », le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), sans compter les MFS, MSAP, EFS et autres acronymes désignant des coquilles vides de « service public ».

De nouvelles «vagues de labellisation» prévues jusqu'au 31-12-2021 viendront submerger les cendres des anciennes trésoreries.

Des permanences devraient «accompagner» ces accueils dits de proximité. Nous nous interrogeons légitimement sur les moyens humains mis à disposition de ces structures alors que les suppressions d'emplois perdureront jusqu'en 2022 et, nous ne faisons guère d'illusions, au-delà de cette date.

Selon les documents transmis au CTL, les CDL seraient des «cadres ayant effectué un parcours de formation spécifique». Quid du cadre à la tête du SGC? «Le conseiller n'étant pas le payeur», les élu(e)s auront désormais deux interlocuteurs, là où auparavant n'en figurait qu'un, de surcroît décisionnaire.

Enfin, que dire du transfert de la gestion hospitalière de Orthez vers la Trésorerie de **Pau CH** devenue une véritable usine à gaz par manque de moyens humains. Avez-vous, Monsieur le Président, entendu l'appel au secours des agents relayé par notre syndicat ? Les avez-vous rencontrés ? Nous avons eu un précédent dans le département avec à la clé une médiation ainsi que des risques psychosociaux importants.

Nous nous inquiétons également du traitement et du sort de nos collègues de **Béarn des Gaves**.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour ces deux structures à très court terme ?

La gestion publique n'est pas la seule à bénéficier de ce traitement curatif...

La gestion fiscale n'est pas en reste.

Les **SIPS** ont subi ou subiront des pertes de missions importantes. Il conviendra d'expliquer aux collègues en quoi un employeur privé fait mieux en matière de recouvrement impôt (PAS) ? En quoi les ruralistes sont-ils plus aptes à recueillir les paiements des impôts et autres recettes publiques?

Quelles seront les conséquences de la suppression de la TH en matière d'emplois ? Quid de la redevance télé qui ne sera plus adossée à la TH (pour nos collègues de la redevance) ?

Par ailleurs, avez-vous renoncé au projet de votre prédécesseur consistant à transférer la partie SIP de Orthez à Oloron et celle SIE en sens inverse ? Pouvez-vous, à ce jour, nous assurer de la pérennité de ces sites ?

Nos inquiétudes concernent également la mission cadastre et son éventuel transfert à l'IGN.

Au final, les restructurations **SIP**, **SIE** auront emporté à chaque fois des suppressions d'emplois. Les **SPF** sont regroupés et pourtant accumulent du retard. Pour autant les «chantres des restructurations» nous promettaient des améliorations significatives, tout comme en 2008 lors du «mariage forcé» Impôt/Trésor.

En 12 ans de «vie commune» les agents de la DGFIP auront connu environ 20 000 suppressions d'emplois, pratiquement aucune augmentation du point d'indice, de salaire en dépit de PPR (le plus petit commun rémunérateur), une diminution des promotions....bref que du bonheur.

Soulignons au passage que 20 000 suppressions d'emplois à la DGFIP cela s'appelle «la modernisation des services publics», dans le privé, c'est un plan social!

Raison pour laquelle, par lettre en date du 3 novembre 2020, nous avons demandé au Médecin de prévention ainsi qu'à l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail un avis circonstancié sur le projet de NRP présenté par la DDFIP64 au CTL du 3-11-2020.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Président que les représentants FO combattons de toute leur force ce Nouveau Réseau de Proximité qui est un véritable démantèlement du réseau de la DGFIP et un abandon programmé et progressif de la plupart de nos missions. Missions jusqu'à présent exercées au service de l'ensemble de la population sur quelque territoire qu'elle se trouve et gage de neutralité de la Fonction Publique d'Etat.

En réponse aux liminaires, le Directeur précise qu'il n'y a pas d'urgence, l'essentiel des mesures n'ayant un impact territorial qu'au 01-09-2021. Il réfute l'idée que les points de contacts DGFIP disparaissent.

Il reconnaît que la Direction doit soutenir les efforts qualitativement et quantitativement afin d'apporter une aide à la Trésorerie de Pau CH. Selon ses termes, « il y a un besoin de spécialisation complexe » dans ce poste.

Quant à Béarn des Gaves, un intérim est envisagé. Avant de lancer « l'appel d'offre » le Directeur a souhaité respecter les délais réglementaires relatifs à l'intérim (2mois). L'audit engagé porte essentiellement sur la nature des rejets. Le Directeur entend porter sa réflexion sur la validité ou non de ces rejets. Selon ses dires, il en tirera toutes les conséquences vis à vis des élu(e)s si ces rejets sont fondés, vis à vis des agents en terme de formation s'ils s'avèrent infondés.

Nos commentaires et interventions : **FO DGFIP64** apporte une nouvelle fois son soutien envers les personnels de la Trésorerie de Béarn des Gaves. L'audit ne nous apparaît pas la réponse adaptée à ce type de situation. A notre sens, la commande de l'audit « condamnait par anticipation » les agents. N'oublions pas au final que les agents resteront en poste après ces épisodes médiatiques. Nul ne doute qu'ils continueront d'exercer leurs métiers avec conscience et professionnalisme.

⇒ **Modification des horaires d'ouverture au public**

Le Directeur souhaite pour l'avenir une harmonisation des horaires dans le département. Pour l'instant, il juge cette idée prématurée ne connaissant pas la nature du futur accueil (sic) .

Nos commentaires et interventions : **FO-DGFIP64** considère que voter aujourd'hui sur des réductions d'ouverture au public n'a plus de sens. Ces modifications ne traduisent pas la volonté des agents ainsi que celles des Chefs de service, mais sont bien la conséquence des suppressions d'emplois qui rendent exsangues nos services. Raison pour laquelle, comme l'an passé, nous ne participerons pas à ce vote.

Résultats des votes : ne participent pas au vote : FO et CGT contre : Solidaires.

⇒ **Création des secteurs fonciers dans les SIP de Bayonne, Biarritz et Pau.**

Le Directeur reconnaît qu'il a été de ceux souhaitant la polyvalence à une certaine époque. Il précise que c'était une erreur.

Les Chefs de service souhaitent désormais que sur les avis de taxe foncière figure le numéro de téléphone du secteur en charge de cette dernière. Le Directeur ne veut pas pour autant de « spécialisation des emplois » qui « nuit à la cohésion et à la fluidité des équipes ». Il crée un secteur foncier en se réservant des marges de manœuvre en matière de mutation.

Nos commentaires et interventions : lors de la fusion CDI/CDIF FO avait voté contre au vu des risques inhérents à cette dernière car les métiers étaient très techniques et surtout la fusion ne se faisait pas à effectif constant.

Résultat des courses cette fusion, dans bon nombre de services, a mal fonctionné. Seuls les Chefs de services qui ont fait le choix de maintenir les agents issus du cadastre sur leurs métiers et à effectif constant s'en sont sortis. Aujourd'hui il est envisagé de créer à nouveau des « secteurs fonciers ». Quel dommage que l'administration, une fois de plus, n'ait pas écouté les représentants des personnels qui ne faisaient que porter la parole des agents inquiets de voir mourir leur coeur de métier.

Cependant FO a attiré l'attention de la direction sur le manque de moyens humains dans ces secteurs et la perte de technicité car il n'y a pas de possibilité de tuilage « in situ ».

Résultats des votes : abstention : FO et CGT Pour : Solidaires

Par ailleurs, en fin de CTL, le Directeur du Pôle Fiscal a confirmé les difficultés que rencontraient les agents de Biarritz, Orthez et Oloron en la matière. Il réfléchit également sur une possible centralisation de la mission foncière avec 2 services l'un en Béarn, l'autre sur la Côte Basque.

A peine avons-nous voté, qu'il y avait un nouveau changement en perspective. Au final, notre vote avait tout son sens.

⇒ Le Nouveau Réseau de Proximité (N.R.P).

Le Directeur précise que le réseau SPL, pour diverses raisons, est constitué de toutes petites structures avec un ou deux agents et un Trésorier ou pas.

Elles ont du mal à exercer leurs missions. Elles « datent » d'un temps où les échanges papiers étaient nombreux ainsi que les paiements au guichet. Il constate que les relations entre les Comptables et les collectivités sont « essentiellement informatiques et ne nécessitent plus une nécessaire présence physique ». Les usagers dont le taux de visite décroît se circonscrit aux personnes en difficulté.....Et de conclure que « notre réseau date, qu'il a besoin d'être revisité ».

Il a par ailleurs rencontré certain(e)s élu(e)s qui lui auraient avancé des arguments « soufflés » par les OS.

La réflexion directionnelle porte sur 3 axes : l'accueil des usagers, le conseil, les actes de gestion).

- « L'accueil se fera moins souvent mais dans plus d'endroits ». Celui-ci s'effectuera dans des locaux propres ou communaux ou dédiés voire des locaux mutualisés avec d'autres opérateurs (EFS). La direction précise que la DGFIP reste présente dans les communes en « mode dégradé ».

- En ce qui concerne le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), le Directeur rejette l'idée de tout conflit entre ce dernier et le Comptable du SGC. Ce ne seront que des « prestations d'assistance qui ne mettent pas en jeu la responsabilité du Comptable ». Il conseillera pour exemple en matière de TVA. Il y aura un besoin de formation.

Le Directeur évoque au passage l'évolution nécessaire de l'équipe EDR (équipe de dépannage ou remplacement). Les SGC ne devraient plus y recourir et par voie de conséquence elle sera réorientée vers l'accueil de proximité. Une négociation s'engagera afin que les primes perdurent.

Concernant les EFS, les agents seront « mis à disposition ». Il serait fait appel au volontariat. Les agents, selon le Directeur, délivreront les premiers renseignements DGFIP.

Sur le projet départemental, rien de nouveau par rapport à ce que nous vous annonçons le 3 Novembre (Cf notre tract dénonçant le NRP <https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/spip.php?article1177>)

En conclusion, le Directeur « ne prétend pas avoir inventé la pierre philosophale. Ce n'est pas l'abandon du lien local. Le plan B qui consisterait à maintenir le réseau en l'état dans la durée serait à coup sûr la disparition de nos missions ». « **Le projet présente une cartographie avec un engagement sur 6 ans** ».

Nos commentaires et interventions :

→ Quid après 6 ans ? Nouvelles restructurations, agences comptables, nouvelles pertes de missions ?

→ La Direction précise que le CDL assurerait en majeure partie des conseils « en fiscalité » n'engageant pas ainsi la responsabilité du Comptable.

Pour autant, dans les fiches de présentation par l'administration des CDL figurent les missions suivantes :

- l'appui à la confection des budgets, ainsi qu'à la confection ou à la reddition des comptes de gestion
- les analyses financières;
- la pédagogie sur la réglementation, appui sur la dématérialisation ;
- l'expertise en matière de qualité comptable et de contrôle interne ;
- l'appui à la mise en place d'autorisations générales de poursuites en matière de recouvrement des produits locaux .

Pour quelles raisons ne pas avoir doté les SGC d'adjoint(e)s en nombre suffisants afin que le Comptable puisse se consacrer à ces tâches ?

A cette question posée par FO, le Directeur fait valoir que c'était une proposition que nous aurions pu faire remonter à condition que notre OS participe aux groupes de travail.

Ce à quoi nous lui avons rétorqué que pour dialoguer il fallait être deux. Que le dialogue social ne se traduit pas par une communication semblable à celle du 6 juin 2019 par voie de presse sur le projet de NRP départemental ou par la boîte générique du poste annonçant le transfert de l'impôt des Trésoreries mixtes vers les SIP au 01-01-2021. Par ailleurs, notre OS n'allait tout de même pas contribuer au démantèlement de la DGFIP !

Concernant les EFS, le groupe de travail en date des 22 et 23 octobre dernier, présidé la Responsable de la mission « Stratégie Relation aux Publics » (SRP) nous paraît considérablement minimiser « l'accueil DGFIP » présenté ce jour par notre Directeur.

Voici ce qu'indiquaient nos représentants FO Nationaux dans leur compte rendu :

« Quant aux EFS, nous avons la confirmation que les « animateurs » n'auront accès à aucune application métier de la DGFIP et ne réaliseront donc pas de « geste métier » !

Ils devront par contre être polyvalents pour répondre aux sollicitations des publics souhaitant des renseignements sur des retraites complémentaires du secteur privé, des problèmes liés à la justice, Pôle Emploi, la Poste, la Sécurité sociale, les retraites etc ! Ces EFS sont une commande gouvernementale inter-ministérielle, certes, mais à trop banaliser l'agent de la DGFIP on en arrivera à considérer son travail comme pouvant être fait par d'autres... ce qui a d'ailleurs déjà commencé avec le recrutement de contractuels C et B dans les DDFIP».

En ce qui concerne le NRP, les représentants FO-DGFIP64 font remarquer que si le projet était abouti, il n'y aurait plus de suppressions d'emplois après 2023. Or, à notre sens, les suppressions d'emplois perdureront. Ce n'est donc pas la modernisation de notre réseau qui conduit à ces restructurations mais bien les suppressions d'emplois.

Rappelez-vous avant la fusion de 2008, un candidat à la Présidence de la République affirmait, par méconnaissance du réseau, que les agents de Impôts et du Trésor effectuaient le même travail et faisaient donc « doublons ».

Sur la communication (annonce transfert de l'impôt sur la boîte des postes), le Directeur reconnaît qu'elle n'a pas été optimale, le regrette et s'engage à faire mieux la prochaine fois.

Il balaye les pistes envisageables de ce NRP ainsi que les nécessaires allègements de tâches.

Ainsi il convient d'examiner l'évolution des charges et métiers. Il prend pour exemple la taxe d'habitation en précisant : « que si elle n'existe plus, il faudra bien en tirer les conséquences ». Il signale que les gros postes sont les postes à enjeux.

Les représentants FO sont intervenus sur le sujet. Même si le Président s'en défend, et nous voulons bien porter à son crédit que telle n'était pas son intention en prononçant cette phrase, FO estime qu'il n'est pas sain d'opposer les structures entre elles. Les Trésoreries sont certes des « petites » structures par la taille mais « grandes » au regard du service public rendu.

Raison pour laquelle les représentants FO-DGFIP64 n'opposeront jamais les structures entre elles et défendront toujours l'ensemble des collègues. Nous ne sommes pas des agents « d'une filière » mais bien des agents de la DGFIP !

Sur le transfert de l'impôt des Trésoreries mixtes vers les SIP, le Directeur précise qu'il n'induirait qu'un faible transfert d'emplois. La tendance sera à l'allègement des tâches et au maintien des effectifs dans les Trésoreries. Le paiement en CB des impôts sera toujours possible. Les Trésoreries auront accès aux applications RAR et REC au moins pendant un an.

Le Directeur cautionne ce transfert par la palette de services que peut offrir le SIP (délais, dégrèvements etc.) et lâche que « la Trésorerie mixte est morte avec la fusion DGI/DGCP en 2008 »

Comme quoi, à l'époque, les représentants FO avaient une fois de plus raison sur les suites réservées à cette fusion. Il aura fallu simplement attendre 10 ans. Le guichet fiscal unique tant vanté et « survendu » à l'époque par nos gouvernants, la DG, les Directions locales, n'aura finalement pas survécu. « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ».

Au sujet de Bedous, le Directeur indique qu'il a rencontré le Député Jean Lassalle. A défaut de l'avoir convaincu, il l'aurait sensibilisé sur le NRP. « Bedous est un sujet qui nécessite une discussion. En 2022, il sera toujours temps de voir si l'on met en place un CDL, un accueil de proximité, ou si l'on transfère l'impôt ».

Les représentants FO ont bien compris que le sujet est imminemment politique. Au final ce sera peut être la dernière Trésorerie mixte de l'hexagone !

Pour autant, actuellement le Comptable est seul sauf soutien de l'EDR.

Sur notre questionnement de l'abandon du transfert de l'impôt de Orthez vers Oloron et celui du SIE en sens inverse, le Directeur a répondu: «oui et non». Il précise que « la formule SIP/SIE n'a pas d'avenir ».

« Ce projet n'est pas enterré mais ne verra pas le jour en 2021. Si nous devons le faire renaître, ce sera un périmètre d'activité avec deux comptables et une antenne ».

Vote sur le NRP : Contre unanimité syndicale.

⇒ **Questions diverses.**

► **Le recrutement de contractuels.**

Le Chef du PPR (Pôle Pilotage et Ressources) justifie le recrutement de 4 contractuels Cadres C en précisant qu'il existe 4 cas de recours à ces derniers. Ces recrutements correspondent à la quatrième hypothèse à savoir : « pour des métiers spécifiques relevant des compétences socles de la DGFIP, une zone géographique reste déficitaire, en l'absence de titulaires volontaires pour y exercer ».

Les postes concernés sont :

- un poste au bureau d'ordre en direction ;
- un poste à la Trésorerie de Pau CH ;

- deux postes au Centre de Contact.

La Direction reconnaît que des candidatures internes existaient, notamment pour le premier emploi.

Elle ne les a pas retenues au motif qu'elles émanaient de « petites structures ».

Le Directeur en profite pour indiquer qu'au final les agents ne se sentent pas bien dans ces petites unités. Il lui paraît difficile de remplacer ces agents par des contractuels eu égard à la complexité de la formation.

Nos commentaires :

Nous remarquons que la Direction a « les mains libres » sur les affectations. Au final, mais cela ne nous étonne guère, le législateur avec la Loi sur la transformation de la Fonction Publique a ouvert la boîte de Pandore.

Tout le monde est pénalisé dans cette histoire, les Cadres C internes qui ont postulé et auraient aimé se rapprocher de Pau mais également les contractuels victimes de contrats précaires sans possibilité de « Cdisation ».

La Direction n'a pas pour l'instant recruté de cadres B. Ce serait un comble, lorsque l'on sait que des collègues suite à promotion (concours, liste d'aptitude) n'ont pas pu obtenir un « droit au retour » dans le 64 (c'est une revendication FO).

► **Le Paiement de proximité.**

Le particulier est invité à effectuer son paiement auprès des débitants de tabac.

La Banque Postale remporte l'appel d'offres relatif aux versements des régisseurs. Cependant, le Directeur indique qu'il conviendra de « renégocier » l'offre afin de couvrir les secteurs de Laruns, Mourenx, Monein et Arzacq. En effet, sur ces secteurs toutes les prestations (dégagement, collecte etc ...) ne sont pas assurées.

Les Centres de Finances Publiques continueront à encaisser les paiements jusque avril-mai 2021.

En tout état de cause deux caisses resteront ouvertes notamment pour la procédure des scellés de justice (une à Pau et une à Bayonne).

Le responsable du PGP (Pôle Gestion Publique) a apporté les précisions suivantes.

Les paiements nationaux en espèces auprès des buralistes se chiffrent à 138.000 pour un montant global cumulé de 12 Millions d'euros.

Dans les Pyrénées Atlantiques 1064 paiements ont été effectués pour un montant de 70.000€ majoritairement des impôts pour 56 % puis 37 % pour les amendes et 6 % pour le SPL.

Les paiements par CB représentent 77 % des transactions, 23 % pour les espèces.

Pour mémoire la moyenne nationale est respectivement de 62 % et 38 %.

En ce qui concerne le paiement des bons de secours, plusieurs pistes sont envisagées (dématérialisation, paiement à tiers, chèque personnalisé, bon d'achat etc..). La décision n'est pas encore prise.

► **Fusion des SPF de Pau et Bayonne.**

Le Responsable du PGF précise que la fusion à Pau s'est bien passée. Il reconnaît que la situation dans les SPFE est très dégradée.

Sans porter de jugements accusateurs, il fait le constat que cela impacte les SIP et à un degré moindre les Trésoreries.

Il constate que toutefois les délais se réduisent. La Direction a proposé un plan d'action à la DG. Il convient d'alléger les processus de travail afin de résorber le retard.

Des aides ont été apportées (brigade nationale, SPF du département 47 et de Bordeaux).

► Trésorerie de Saint Jean Pied de Port.

Le Directeur indique que, suite au prochain départ à la retraite de la Comptable, le poste ne sera pas gelé.

Elle sera donc remplacée au prochain mouvement de mutation.

► Démétropolisation.

Le Directeur précise qu'il y aura la « création » de deux services au 01-09-2021.

- Le Centre de Contact des Professionnels sera « créé » avec 37 emplois. Il s'occupera des professionnels (TPE,PME) de Gironde et Haute-Garonne dans un premier temps (traitement des mails, appels téléphoniques, et actes simples de gestion en particulier le traitement des avisirs).

Au fil du temps, lorsque d'autres centres de contact de professionnels seront créés , ce service disposera d'une compétence géographique nationale.

Le Directeur affiche sa volonté de réorganiser les locaux domaniaux actuels afin de rendre proches les deux centres de contact et leur permettre « d'échanger ».

- Le Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) dédié au SIE.

C'est un pôle qui a vocation à fournir des renseignements internes, à répondre à des questions sur la réglementation, la législation, l'informatique.

Ce sera un PNSR dédié au SIE. Au départ il se composera de 5 à 6 emplois. Les emplois implantés en 2021 auront vocation à répondre aux interrogations nées du transfert des taxes douanières et des rescrits.

Ce PNSR à terme aura pour cible 20 emplois.

Dans la mesure où en 2021 il n'y aura que très peu d'emplois, le Directeur estime que l'installation de ce service peut être faite de manière provisoire.

Il pense que tous les agents ne suivront pas leurs missions ce qui permettra de « rapatrier » des collègues qui souhaitent obtenir le 64.

Enfin, selon le Directeur tous ces emplois relèveront du Tagerfip départemental.



Fin de ce CTL à 13h15.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :

Christine GABARRUS titulaire (Trésorerie Hasparren) Emmanuelle AUBIN titulaire (PCE Bayonne) Jean Bernet titulaire (Trésorerie Oloron) Myriam Cannone suppléante (SIP Pau) Frédéric Goyer expert (Trésorerie Oloron).